



Vis cache sur une chaudiere fuel

Par **Basculant24**, le **18/01/2012** à **22:42**

Bonjour,

j ai acquis une chaudiere de marque GEMINOX ,avec garantie de 5ans corps de chauffe et ballon ECS , or le raccord d alimentation ef du ballon ,soude d origine ,sur du inox , s avere defaillant puisque une fuite d eau a raison de 20 a 25 litres en 24h ,venant du dessus et au droit de ce raccord . Signale au fournisseur , me proposant une caution par cheque d un montant de 1052 Euros ramene mon ballon pour expertise ,si c est un vis cache je serai rembourse ,le prix du ballon et de la mise en oeuvre ,pour a peu pret 1600 Euros alor que le ballon est encore sous garantie , l installation a ete realiser par un pro ,le fournisseur maison et vice-versa ,puis-je porter plainte pour refus d application de cette garantie? Quel recours me conseille -vous?Merci pour votre reponse.